

INTERNET : LA COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES LANCE UN APPEL PRESSANT À OTTAWA

Il reste encore du travail à faire avant qu'Ottawa ne prétende respecter à la lettre les deux langues officielles dans le domaine des nouvelles technologies.

À quelques jours du Sommet de la Francophonie de Moncton, la Commissaire aux langues officielles, Dyane Adam, a dévoilé deux études sur la dualité linguistique et Internet.

La première étude, intitulée *L'utilisation d'Internet par les institutions fédérales* se veut une suite d'une première étude spéciale publiée en 1996.

Elle révèle que la plupart des recommandations techniques, qui avaient été formulées par le Commissariat pour favoriser l'utilisation correcte de la langue française sur les sites Web du gouvernement fédéral, sont aujourd'hui complètement dépassées grâce à l'effet combiné des progrès technologiques et des forces du marché.

Si la technique n'est plus un obstacle à l'utilisation du français sur le Web, reste la volonté de respecter scrupuleusement la *Loi sur les langues officielles* en ce qui a trait aux communications avec le public. Et c'est ici que le problème se pose, puisque le Commissariat aux langues officielles a reçu 62 plaintes du public entre 1996 et 1998 concernant 25 institutions fédérales.

Ces plaintes portaient sur l'inégalité de statut du français et de l'anglais, la piètre qualité du contenu en français

sur Internet et l'omission de diffuser l'information simultanément dans les deux langues officielles.

« *Cela nous amène à la conclusion que le seul problème technique en suspens en terme de services au public, et un sujet de préoccupation continue pour le Commissariat, est celui de la non-conformité avec la Loi sur les langues officielles des adresses Internet* », écrit Dyane Adam.

Le Commissariat a aussi reçu des plaintes de la part de fonctionnaires fédéraux qui portaient sur la langue de travail. Des fonctionnaires interrogés dans le cadre de groupes de discussion ont indiqué que les francophones doivent souvent attendre avant de recevoir la formation sur l'utilisation d'Internet dans leur langue, en raison du nombre insuffisant d'inscriptions. Ceux qui sont du genre pressés choisissent alors de suivre leur formation en anglais.

Plusieurs fonctionnaires ont déploré la qualité du français sur les sites des ministères. D'autres ont révélé qu'on n'offre pas vraiment aux employés le choix d'utiliser les logiciels dans la langue de leur choix.

La seconde étude, intitulée *Le gouvernement du Canada et le français sur Internet* se veut « un appel pressant » de la Commissaire, Dyane Adam, au gouvernement fédéral pour « une action sans délai », afin d'augmenter les contenus en français sur Internet.

Les 12 recommandations de cette étude spéciale visent à accélérer l'accès aux contenus en français sur Internet par davantage de traduction, de numérisation, d'accès libre à des outils linguistiques et à des banques de ressources.

On compte plus de 5 000 sites fédéraux sur Internet et le rapport constate que le gouvernement a consacré beaucoup d'efforts pour stimuler la demande, notamment avec le Réseau scolaire canadien (Rescol) d'Industrie Canada, qui a réussi à brancher toutes les écoles et les bibliothèques publiques du pays.

Le Canada a aussi mis en place des sites Internet en français dans 25 pays de la Francophonie.

Aujourd'hui, lit-on dans l'étude, le gouvernement canadien doit stimuler davantage l'offre : « *La multiplication constante du volume de documents de langue anglaise n'empêche en rien les autres langues, notamment le français, d'être présentes sur Internet. Toute nouvelle page en français sur Internet augmente l'offre pour l'ensemble des citoyens de la Francophonie et du monde* », souligne la Commissaire. Elle recommande au gouvernement d'élaborer une stratégie en ce sens d'ici le 1er juillet 2000.

Elle demande aussi au gouvernement d'augmenter les ressources financières en traduction, de façon à accroître « de façon significative » d'ici 2002 le volume et la qualité de traduction des documents des ministères et organismes fédéraux.

La Commissaire recommande également au gouvernement de développer une banque de ressources sur Internet pour l'apprentissage du français et de l'anglais, de constituer un portail sur Internet pour rendre plus accessibles les informations sur les États membres de la Francophonie, d'élaborer une stratégie d'investissement de façon à augmenter les contenus de langue française et de rendre accessibles sur Internet, sans frais, tous les outils de recherches bilingues et spécialisés ainsi que les outils de transferts linguistiques qui sont la propriété du gouvernement canadien.

Tiré de l'Association de la presse francophone